

- .B.R.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 20 août 1957.-

N° 2482 / Sec. 8.



Copie pour information et exécution à Monsieur  
L'Administrateur Territorial Assistant  
principal Joosten, accord obtenu de Mon-  
sieur le Résident du Ruanda.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE  
A. d'ARIAN.-

A Monsieur le Vice Président de l'oeuvre  
"Livre parlé", 67, rue d'Angletère

B R U X E L L E S .-

Monsieur le Vice Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre  
lettre du 16 courant.

Autorisation obtenue des autorités supérieures,  
le placement des carnets de tombola de votre oeuvre pourra  
se faire dans le territoire confié à mon administration.

Toutefois, comme je rentrerai dans quelques  
semaines en Europe pour congé fin de terme, c'est à mon  
remplaçant - Monsieur l'Administrateur Territorial Assis-  
tant Joosten - qu'il conviendra d'envoyer une provision  
de carnets que j'estime devoir être de l'ordre de 25, sans  
toutefois pouvoir vous en garantir l'écoulement total.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice Président,  
l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-  
A. d'ARIAN.-